

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Ernest et Brigitte FEYTMANS-RORIVE demeurant Avenue Neef 35 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé Avenue Neef, 35 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°232/2L.

La demande vise les travaux suivants : régularisation d'une extension, d'une terrasse couverte et d'un carport et agrandissement de l'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- le volume secondaire projeté est implanté en dehors de la zone de construction ;
- deux matériaux différents au maximum devraient être mis en œuvre pour les parements d'élévation ;
- les bardages en fibro-ciment et en bois ne sont pas autorisés ;
- les toitures doivent être à deux versants et de pente comprise entre 25 et 40° ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la hauteur sous gouttière du volume secondaire devrait être plus basse que celle du volume principal de minimum 15% ;

- l'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires ne peut excéder 85% de l'emprise au sol du volume principal ;

- le bardage de fibro-ciment ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CODT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 juin 2024 au 20 juin 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be